



## Protection des mains dans la métallurgie

### Liste de contrôle

#### Qu'en est-il de la protection des mains dans votre entreprise?

Les blessures aux mains et les maladies de la peau sont fréquentes dans la métallurgie. Des gants de protection et une protection optimale de la peau permettent de protéger ses mains dans de nombreuses situations.

#### Les principaux dangers sont:

- les risques mécaniques (blessures dues à des arêtes vives, des objets rugueux et pointus, des copeaux, des lames de couteaux ou d'autres outils de coupe)
- les risques thermiques
- les risques chimiques (irritations de la peau, allergies, intoxication par résorption transcutanée, brûlures par contact avec des produits chimiques ou des vapeurs, etc.)
- l'absence de port de gants de protection
- l'utilisation de gants de protection inadaptés

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

## 1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

## 2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

### Protection contre les risques physiques

- 1 Avez-vous **identifié** les activités qui nécessitent le port de gants de protection et celles pour lesquelles le port de ces derniers n'est pas autorisé? (Fig. 1)
- oui  
 en partie  
 non
- Le port de gants de protection est obligatoire, par exemple, pour manipuler des matériaux ou des outils rugueux, pointus ou à arêtes vives.
  - Le port de gants de protection est interdit, par exemple, lors du travail sur des machines impliquant des pièces ou des éléments en rotation (risque d'entraînement).

- 2 Avant de débiter les travaux, avez-vous vérifié s'il était possible de traiter les pièces à arêtes vives après coup ou de sécuriser les outils de découpe?
- oui  
 en partie  
 non
- Il est possible, par exemple, d'ébavurer les pièces, d'arrondir les arêtes, de recouvrir les bords tranchants, d'utiliser un couteau de sécurité avec une lame rétractable, etc. (Fig. 2)

- 3 Disposez-vous de **gants de protection adaptés contre les risques mécaniques**? (Tab.1)
- oui  
 en partie  
 non

- 4 Disposez-vous de **gants de protection adaptés contre les risques thermiques**? (Tab. 2)
- oui  
 en partie  
 non

- 5 Disposez-vous de **gants de protection pour soudeurs**? (Fig. 3, tab.3)
- oui  
 en partie  
 non

\* Plus le chiffre est élevé, plus le niveau de performance est important. Le chiffre 0 indique que le gant se situe en dessous de la résistance minimale requise pour le risque en question. Le symbole X indique que le gant n'a pas été testé ou que la procédure d'essai n'est pas applicable pour ce type de gant.

### Protection contre les risques chimiques

- 6 Avez-vous **identifié** les substances utilisées dans votre entreprise qui présentent un risque pour votre santé?
- oui  
 en partie  
 non
- Les produits les plus dangereux sont, par exemple, les acides ainsi que les caustiques, huiles minérales, graisses, fluides de coupe, détergents, dégraissants, solvants, colorants, etc.

- 7 Disposez-vous de la **documentation** nécessaire pour connaître les caractéristiques et les risques liés aux produits utilisés ainsi que les mesures de protection requises?
- oui  
 en partie  
 non
- Exemples: fiches de données de sécurité, documentation des fournisseurs, étiquetage des emballages, contrôle régulier des huiles et émulsions utilisées

- 8 Avez-vous vérifié si des **substances** irritantes, sensibilisantes ou dangereuses pour la peau peuvent être **remplacées** par des produits moins agressifs pour la peau?
- oui  
 en partie  
 non



1 Travailleur portant des gants de protection de résistance à la coupure  $\geq 3$  (2003) ou  $\geq C$  (2016) pour manipuler des tôles à arêtes vives.



Exemples:  
EN 388 (2003)  
4443

EN 388 (2016)  
4X43C

Tableau 1 (norme EN 388): gants de protection contre les risques mécaniques\*

A	Résistance à l'abrasion	0-4
B	Résistance à la coupure par tranchage (recommandation $\geq 3$ )	0-5/X
C	Résistance à la déchirure	0-4
D	Résistance à la perforation	0-4
E	Résistance à la coupure selon ISO	A-F
F	Protection contre les chocs	-/P
P=avec essai		
X=sans essai		



Exemples:  
EN 407 (2004)  
3121X2

Tableau 2 (norme EN 407): gants de protection contre les risques thermiques\*

A	Résistance à l'inflammabilité	0-4
B	Résistance à la chaleur de contact	0-5
C	Résistance à la chaleur de convection	0-4
D	Résistance à la chaleur rayonnante	0-4
E	Résistance à de petites projections de métal en fusion	0-4
F	Résistance à d'importantes projections de métal en fusion	0-4



2 Couteau de sécurité avec lame rétractable pour découper des emballages

Tableau 3 (norme EN 12477): explications A et B

A	Faible dextérité, niveau de performance élevé pour les autres exigences
B	Dextérité élevée, niveau de performance faible pour les autres exigences



3 Gants de protection pour soudeurs résistants à la chaleur et offrant une bonne sensibilité tactile

9 Avez-vous pris les mesures techniques requises afin que le **contact** avec des substances dangereuses pour la peau soit le plus **réduit** possible?

Exemple: emploi de paniers de trempage ou d'autres moyens auxiliaires

- oui  
 en partie  
 non

10 En cas de contact avec des produits chimiques, vous assurez-vous que les gants de protection utilisés sont **résistants aux produits chimiques**? (Fig. 4, 5; tab. 4, 5)

**Résistance à la perméation de type A**

Minimum 30 min pour au moins six produits chimiques d'essai

**Résistance à la perméation de type B**

Minimum 30 min pour au moins trois produits chimiques d'essai

**Résistance à la perméation de type C**

Minimum 10 min pour au moins un produit chimique d'essai

**Perméation**= processus par lequel un produit chimique imprègne à travers le matériau d'un gant de protection. Le temps de passage est le temps écoulé entre le premier contact du produit chimique avec le gant de protection et la pénétration du produit à travers le matériau.

- oui  
 en partie  
 non



4 Des gants résistants aux produits chimiques et adaptés à la substance dangereuse utilisée garantissent une protection cutanée optimale.



5 Pictogramme apposé sur des gants de protection résistants aux produits chimiques à utiliser en cas de contact prolongé avec des produits chimiques.

UVWXYZ EN ISO 374-1: 2016 / Type A  
 XYZ EN ISO 374-1: 2016 / Type B  
 EN ISO 374-1: 2016 / Type C

**Organisation, formation, comportement**

11 Disposez-vous de gants de protection adaptés à chaque activité et chaque collaborateur (y compris les travailleurs temporaires) peut-il utiliser des **gants de protection personnels**? (Fig. 6)

- oui  
 en partie  
 non

12 Vous assurez-vous de n'utiliser que des **gants de protection conformes aux exigences de sécurité**?

En l'absence de marquage, il ne faut pas utiliser le gant. (Fig. 5, 9; tab. 1, 2)

- oui  
 en partie  
 non

13 Les **collaborateurs** sont-ils **associés** au choix des gants de protection et tient-on également compte des critères personnels?

Exemples: taille des gants, dextérité, adhérence, confort, perméabilité à l'air, préhension sur surfaces sèches ou humides, sensibilité tactile, etc.

- oui  
 en partie  
 non

14 Vous assurez-vous que les mains ne sont pas trop moites dans les gants (**transpiration**)?

Exemples: limitation de la durée du port ou port de sous-gants en coton

- oui  
 en partie  
 non

15 Les collaborateurs ont-ils à disposition des **produits de protection pour la peau** (crèmes de protection), des **produits de nettoyage pour la peau** ainsi que des **produits de soins pour la peau**? (Fig. 7)

- oui  
 en partie  
 non

16 Un **plan de protection de la peau** est-il disponible pour l'utilisation des produits de protection, de nettoyage et de soins pour la peau ainsi que pour les gants de protection? (Tab. 6)

1. Protection avec des gants de protection appropriés et (ou) une crème de protection
2. Nettoyage avec un produit doux lors des pauses et à la fin de la journée de travail
3. Soins quotidiens avec une bonne crème pour régénérer la barrière lipidique naturelle de la peau

- oui  
 en partie  
 non

17 Les postes de travail pour lesquels le port de gants de protection est obligatoire sont-ils pourvus du signal de **sécurité** correspondant? (Fig. 8)

- oui  
 en partie  
 non

Tableau 4: produits chimiques d'essai selon la norme EN 374

Lettre code	Produit chimique
A	Méthanol
B	Acétone
C	Acétonitrile
D	Dichlorométhane
E	Sulfure de carbone
F	Toluène
G	Diéthylamine
H	Tétrahydrofurane
I	Acétate d'éthyle
J	N-heptane
K	Soude caustique (40 %)
L	Acide sulfurique (96 %)
M	Acide nitrique (65 %)
N	Acide acétique (99 %)
O	Ammoniaque (25 %)
P	Peroxyde d'hydrogène (30 %)
S	Acide fluorhydrique (40 %)
T	Formaldéhyde (37 %)

Tableau 5: matériaux recommandés pour les gants de protection prescrits lors de l'utilisation de substances dangereuses courantes

Substances dangereuses	Matériau du gant de protection
Huiles, graisses, huiles minérales	Nitrile
Fluides de coupe	Selon fiche de données de sécurité
Nettoyage de petites pièces	Nitrile
Acétone	Caoutchouc butyle
Détergent aqueux	Tous matériaux courants
Alcool à brûler	Caoutchouc butyle



- 18 Les collaborateurs, et en particulier les nouveaux, sont-ils suffisamment **informés** des risques de blessures aux mains, des effets des substances dangereuses utilisées sur la peau ainsi que des mesures de protection requises?
- 19 Les supérieurs hiérarchiques font-ils **appliquer** les prescriptions en vigueur concernant la protection de la peau?
- 20 Les collaborateurs sont-ils **sensibilisés** au moins une fois par an aux dangers liés aux oublis, à l'habitude ou à une sous-estimation des risques?

- oui  
 en partie  
 non
- oui  
 en partie  
 non
- oui  
 en partie  
 non



6 Des gants de protection anti-coupures enduits sur un côté offrent une bonne protection de la peau contre les coupures en cas de travail sur des pièces légèrement huileuses et comportant des arêtes vives.

## Maintenance

- 21 Vous assurez-vous que les gants de protection sont en **parfait état** avant chaque utilisation et que les gants de protection défectueux sont immédiatement remplacés?
- 22 Les gants de protection qui entrent en contact avec des substances dangereuses pour la peau sont-ils **éliminés** ou, si possible, régulièrement **nettoyés**?
- 23 Vous assurez-vous que la **durée maximale de port** des gants de protection contre les substances chimiques n'est pas dépassée et que les gants de protection à usage unique ne sont utilisés qu'une seule fois?

- oui  
 en partie  
 non
- oui  
 en partie  
 non
- oui  
 en partie  
 non



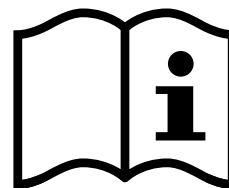
7 Les mains sont lavées sous l'eau courante avec un savon doux.

Tableau 6: plan de protection de la peau avec liste des gants de protection et produits pour la peau à utiliser en fonction de l'activité

Principaux dangers (activités)	Produit de protection pour la peau	Produit de nettoyage pour la peau	Produit de soins pour la peau	Gants de protection
	Avant le travail et après les pauses	Après le travail et avant les pauses	Une fois le travail terminé	
Nettoyer l'installation X	Produit 1	Produit 3	Produit 5	Gant de protection 1
Fluide de coupe Y	Produit 1	Produit 3	Produit 5	Gant de protection 1
Colle Z	Produit 2	Produit 4		Gant de protection 1
Manipulation de matériaux et outils à arêtes vives				Gant de protection anti-coupures 2



8 Signal de sécurité «Porter des gants de protection» ([www.suva.ch/1729/40](http://www.suva.ch/1729/40))



9 Ce pictogramme indique qu'il faut consulter la notice d'instructions.

### Autres publications sur la protection de la peau dans la métallurgie:

- Liste de contrôle «Équipements de protection individuelle» [www.suva.ch/67091.f](http://www.suva.ch/67091.f)
- Liste de contrôle «Lubrifiants et fluides de coupe» [www.suva.ch/67056.f](http://www.suva.ch/67056.f)
- Liste de contrôle «Protection de la peau au travail» [www.suva.ch/67035.f](http://www.suva.ch/67035.f)
- Feuillet d'information «Protection de la peau au travail» [www.suva.ch/44074.f](http://www.suva.ch/44074.f)
- Feuillet «Protection de la peau dans les ateliers» [www.suva.ch/88037.f](http://www.suva.ch/88037.f)
- Module d'apprentissage «Protection de la peau. Notice de formation pour l'industrie de la métallurgie» [www.suva.ch/88803.f](http://www.suva.ch/88803.f)
- Infos complémentaires [www.sapros.ch](http://www.sapros.ch) et [www.suva.ch/protection-peau](http://www.suva.ch/protection-peau)

### Attention!

En cas de légères altérations cutanées, la protection de la peau doit être améliorée. En cas de cicatrisation tardive ou d'éruption cutanée violente, il faut consulter un médecin.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.



Liste de contrôle remplie par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Poste contrôlé: \_\_\_\_\_

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: \_\_\_\_\_

(recommandé: tous les 6 mois)

→ Renseignements: tél. 021 310 80 40, [service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)  
Téléchargement et commandes: [www.suva.ch/67183.f](http://www.suva.ch/67183.f)